

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2021/042

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 27

SÉANCE EN DATE DU 10 AVRIL 2021

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 10 : ETUDE DES CONDITIONS TECHNIQUES PREALABLES A LA MISE EN CONFORMITE DE LA VOIRIE ET DES RESEAUX DES RUES DE TAVAU, EDGAR HULIN ET HANNON

M. le maire rappelle au conseil municipal que la société Inéos est actuellement propriétaire d'une grande partie du secteur situé au nord de la rue Ernest Solvay, tant des voiries que de logements, à savoir les rues Edgar Hulin et Edouard Hannon, ainsi que du secteur à l'extrémité de la rue de Tavaux :

« Dans ces secteurs, les logements sont vieillissants et sont majoritairement détenus et gérés par Inéos. Certains sont loués et d'autres sont vacants.

Afin de rénover ces quartiers vétustes, il est envisagé qu'Inéos cède ses bâtiments à un bailleur gérant de logements sociaux. Ce dernier procéderait à la rénovation et au conventionnement APL des logements afin de les louer à nouveau. Ces logements deviendraient ainsi des logements sociaux et permettraient à la commune de Sarralbe de se rapprocher des objectifs fixés par la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (loi SRU) qui impose un taux de logement sociaux de 20% dans les communes de plus de 3500 habitants en Moselle.

Dans ce projet de cession de bâtiments par INEOS à un bailleur social, INEOS souhaite également céder à la commune les voiries et réseaux desservant ces logements.

Cependant, de nombreuses incertitudes sont encore à lever quant aux réseaux en place et à leur état. En effet, une partie des habitations est alimentée directement par l'usine en eau potable et en électricité via des réseaux privatifs appartenant à Inéos.

Afin de réaliser un diagnostic plus précis et de déterminer la faisabilité de l'opération, des études s'avèrent nécessaires.

A ce stade, il est envisagé que la commune réalise les investigations suivantes :

- réalisation d'un plan topographique de la zone par le cabinet Lambert pour un montant estimatif de 1200 € H.T.

- diagnostic et études de la voirie et des réseaux secs et humides (recensement et relevés des réseaux, retranscription sur plan...) par le bureau d'études MK Etudes pour un montant estimatif de 12 343 € H.T.

Ces investigations permettront de déterminer le montant des travaux de mise en conformité de ces rues et réseaux avant leur éventuelle intégration dans le domaine public. »

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. le maire,

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

- décide de prendre en charge les études relatives aux conditions techniques préalables à la mise en conformité de la voirie et des réseaux des rues de Tavaux, Edgar Hulin et Hannon,
- autorise M. le maire à signer les marchés avec les entreprises retenues, à savoir le cabinet JG Lambert et la société MK études,
- prend acte que des crédits suffisants seront prévus au budget primitif 2021,
- autorise monsieur le maire à signer tout document relatif à cette opération ainsi que toute pièce s'y rattachant.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 13 avril 2021

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 13 avril 2021
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT